



DATE DE PUBLICATION : 23 février 2023

Le Gouverneur,

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 142-8 et R. 142-20,
Vu la décision réglementaire n° 2016-15, notamment l'article 2,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Sophie MARTENOT, Directrice générale des ressources humaines, pour présider le Comité de groupe Banque de France, en qualité de représentante du Gouverneur de la Banque de France.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie MARTENOT, Mme Christine BARDINET, adjointe à la directrice générale des ressources humaines, reçoit délégation à l'effet de présider le Comité de groupe Banque de France, en qualité de représentante du Gouverneur de la Banque de France.

Mme Anne-Sophie MARTENOT et Mme Christine BARDINET peuvent subdéléguer la présidence du Comité de groupe au directeur des relations sociales de la Direction générale des Ressources humaines ou son adjoint.

Fait à Paris, le 23 février 2023

François VILLEROY DE GALHAU